

Conditions générales de vente de Walter Schmid Fundraising & Data AG

Dispositions relatives aux adresses et aux données

1. Champ d'application

Les livraisons, prestations et offres de Walter Schmid Fundraising & Data AG, CHE-107.826.970 (ci-après WSAG), Neugutstrasse 66, CH-8600 Dübendorf, en rapport avec les services d'adresses et de données pour ses clients (ci-après également dénommés «loueur d'adresses») se font exclusivement sur la base des présentes conditions générales de vente (CGV). Les conditions divergentes du client qui n'ont pas été expressément reconnues par WSAG ne sont pas contraignantes, même si WSAG ne les conteste pas expressément.

2. Passation et objet du contrat

2.1. Objet du contrat

WSAG fournit des adresses à des fins publicitaires. WSAG fournit aussi régulièrement à ses clients des prestations de service. WSAG fournit par exemple des adresses qui sont ensuite utilisées par les clients ou en leur nom pour du mailing à des tiers. WSAG analyse également les données d'adresses de ses clients pour leurs campagnes de mailing ou fournit d'autres prestations en rapport avec de telles campagnes.

2.2. Conclusion du contrat

Le contrat avec le client n'est conclu qu'en cas de confirmation de la commande ou d'exécution de la commande par WSAG.

Si des agences, des sociétés de conseil ou d'autres entreprises commandent des données d'adresses pour des campagnes d'entreprises tierces, les dispositions suivantes s'appliquent: la location en question n'est effectuée que pour le donneur d'ordre déterminé de l'agence ou des entreprises concernées. Le nom du donneur d'ordre doit être indiqué à chaque fois dans la commande et/ou la confirmation de commande. Les adresses louées ne peuvent être utilisées que pour ce donneur d'ordre spécifique, ses campagnes et l'objectif défini. Le droit d'usage n'est pas valable pour d'autres clients/donneurs d'ordre de l'agence ou des entreprises concernées. Pour les autres donneurs d'ordre, un nouveau contrat doit être conclu au moyen d'une commande séparée.

3. Utilisation des données d'adresse

3.1. Principe

L'étendue, le type ainsi que l'utilisation des données transmises sont spécifiés dans l'offre/la confirmation de commande. Les données d'adresse ne peuvent être utilisées que dans le but déclaré dans la confirmation de commande. Toute transmission à des tiers, à titre gratuit ou onéreux, est interdite.

Tout traitement tel que la reproduction, la transmission, le recopiage, la comparaison avec d'autres listes d'adresses,

le scoring d'adresses, la reprise, l'enregistrement, l'utilisation de caractéristiques enrichissant l'information, est interdit sans l'autorisation expresse de WSAG.

Sauf autorisation expresse du propriétaire, ou si les présentes CGV ou une loi applicable prévoit une telle obligation d'information, la publicité du loueur ne doit pas contenir d'indication sur l'origine des données d'adresse.

Dans la mesure où, en relation avec les données transmises, le loueur d'adresses reçoit des informations dont la connaissance est importante pour le respect par le propriétaire d'adresses de ses obligations en matière de protection des données (par exemple, corrections d'adresses, oppositions, etc.), le loueur d'adresses transmettra immédiatement ces informations à WSAG.

Toute utilisation individuelle contraire au contrat oblige le loueur d'adresses à payer une pénalité contractuelle d'un montant égal à vingt fois le prix payé pour toute la livraison dans laquelle figurait également l'adresse utilisée en violation du contrat. L'infraction pourra être prouvée par la présence d'une adresse de contrôle. Nous nous réservons le droit de faire valoir d'autres droits à des dommages et intérêts. Si le loueur d'adresses fait appel à une entreprise tierce pour traiter ensuite les adresses, il doit s'assurer que l'utilisation des données d'adresses est conforme au contrat. Le loueur d'adresses assume l'entière responsabilité en cas d'abus. Le loueur d'adresses est tenu de mettre à la disposition de la WSAG le rapport de performance immédiatement après la vérification ou le traitement informatique des adresses. Le loueur d'adresses est tenu d'effectuer une vérification aléatoire en cas d'utilisation de plusieurs listes d'adresses. Ceci constitue la base de la facturation. Si le rapport de performance n'est pas mis à disposition par le loueur d'adresses dans un délai d'une semaine après la livraison postale, WSAG est en droit de facturer immédiatement la quantité brute des adresses livrées.

Vis-à-vis du propriétaire de l'adresse, seul le loueur d'adresses est responsable de l'élaboration de la publicité et du caractère légal de l'utilisation publicitaire des données d'adresse. Le loueur d'adresses garantit au propriétaire de l'adresse qu'il respecte toutes les lois applicables. Les loueurs d'adresses s'engagent à respecter intégralement le droit suisse ou, le cas échéant, le droit étranger applicable en matière de protection des données lors de la collecte, du traitement et de la transmission des données d'adresses des propriétaires d'adresses et en garantissent expressément le respect par la présente. Cet engagement et cette garantie concernent en particulier, mais pas exclusivement, le respect des principes de traitement des données, comme l'obligation de transparence et le principe de finalité. Le loueur d'adresses s'engage à indemniser intégralement le propriétaire d'adresses contre les prétentions de tiers en rapport avec la publicité ou l'utilisation publicitaire des données d'adresses, dans la mesure où aucune violation des obligations ne peut être reprochée à ce dernier.

Sur demande, la personne concernée doit être informée des données enregistrées la concernant, de leur origine et de la finalité de leur enregistrement. Si les données sont transmises à des tiers, le destinataire des données doit également être nommé. L'information doit être fournie gratuitement et sous forme écrite. Les données incorrectes doivent être rectifiées. Les données doivent être effacées lorsque les données personnelles

déterminantes ne sont plus nécessaires pour la finalité pour laquelle elles ont été collectées et qu'aucune autre obligation légale de conservation ne s'y oppose.

Exceptionnellement, un verrouillage des données peut être envisagé au lieu de l'effacement. En cas d'adresses appartenant à l'entreprise ou louées, il convient de s'assurer que les listes de blocage propres à l'entreprise sont respectées. Tant l'effacement que le verrouillage des données doivent être notifiés aux autres entreprises auxquelles les données ont été transmises, si cela ne nécessite pas une charge de travail ou une dépense disproportionnée et si les intérêts de la personne concernée qui doivent être protégés ne s'y opposent pas.

Afin de garantir les obligations d'information en matière de protection des données conformément à l'art. 19 de la Loi suisse sur la protection des données, les loueurs d'adresses s'engagent à faire figurer dans tous les mailings une référence à leur politique de confidentialité des données dans laquelle l'élément de texte suivant doit être utilisé:

«Nous avons obtenu vos données par l'intermédiaire de Walter Schmid Fundraising & Data AG. Les bases juridiques pour le traitement des données sont votre consentement et/ou un intérêt légitime. Conformément à l'article 25 de la Loi suisse sur la protection des données, vous pouvez à tout moment demander des informations sur les données que nous avons enregistrées. Si vous ne souhaitez plus recevoir de courriers publicitaires de notre part à l'avenir, vous pouvez demander l'effacement de vos données. Pour ce faire, adressez-nous votre demande de suppression ou à Walter Schmid Fundraising & Data AG, Neugutstrasse 66, 8600 Dübendorf»

3.2. Usage régulier

Le contrat entre le propriétaire de l'adresse et le loueur d'adresses autorise, en règle générale, ce dernier à utiliser une seule fois les données à des fins publicitaires. Dans la mesure où un des destinataires d'une communication publicitaire ne réagit pas à la communication pendant six mois – indépendamment de la forme de la réaction – le loueur d'adresses doit immédiatement effacer la donnée d'adresse concernée, de tous les supports de données ou de stockage et confirmer cette suppression par écrit à WSAG sur demande. Cette obligation d'effacement ne s'applique bien entendu que si les données d'adresse sont remises au loueur d'adresses. Les règles ci-après, relatives à l'utilisation illimitée dans le temps, demeurent réservées.

3.3. Usage multiple et permanent

En outre, le loueur d'adresses peut également louer les adresses pour une utilisation multiple ou permanente contre une rémunération plus élevée correspondante, après autorisation du propriétaire de l'adresse. Les parties conviennent à chaque fois de la durée de cette utilisation multiple. Après l'expiration du délai convenu, l'obligation de suppression s'applique à nouveau, c'est-à-dire que le loueur d'adresses doit supprimer les données d'adresses au plus tard six mois après l'expiration du délai convenu. Les règles ci-après, relatives à l'utilisation illimitée dans le temps, demeurent réservées.

3.4. Droit d'utilisation illimité dans le temps des adresses par le loueur

En ce qui concerne les adresses des personnes qui, en réponse à la publicité du loueur, passent commande ou demandent des offres, le loueur obtient un droit

d'utilisation illimité dans le temps de ces données. Le loueur peut intégrer ces données dans sa propre banque de données d'adresses. Cela ne s'applique toutefois expressément pas aux adresses des participants à des tirages au sort, des concours, etc.

4. Livraison

Les délais de livraison convenus sont indiqués dans la confirmation de commande. Les dates fermes doivent faire l'objet d'un accord explicite et séparé. Si des retards sont causés par le client ou par des entreprises ou des personnes qu'il a mandatées (demandes de modification, livraison tardive), les délais de livraison sont prolongés. Si un client insiste pour un traitement immédiat malgré un retard dans les délais qui lui est imputable et si, en raison de l'urgence particulière, il n'est plus possible de procéder aux contrôles que WSAG effectue ou fait effectuer habituellement, toute responsabilité est exclue dans la mesure la plus large permise par la loi.

5. Garantie, responsabilité et indemnisation

5.1. Garantie en général

Les droits de garantie légaux s'appliquent en principe, dans la mesure où il existe un cas de garantie légale. En cas de recours à la garantie, si le défaut est manifeste, une réclamation doit être adressée à WSAG au plus tard dans les 14 jours suivant la livraison. En dérogation aux droits de garantie légaux, WSAG a le droit, en cas de recours à la garantie, d'exécuter la garantie par une réparation ou une livraison de remplacement. Tout autre droit de garantie est exclu. Exactitude des données et retours d'adresses WSAG organise et sélectionne les adresses proposées avec le plus grand soin. Malgré une mise à jour et une révision permanentes, WSAG ne peut pas garantir l'exhaustivité de certains groupes d'adresses. En tant que courtier en listes, WSAG n'est pas responsable des données présentant des défauts ne se porte pas garant de l'exactitude des informations et des garanties fournies par le propriétaire de l'adresse. Le loueur d'adresses ou le propriétaire d'adresses doit faire valoir d'éventuelles prétentions directement auprès du propriétaire ou du loueur des adresses.

Les pertes de diffusion et les retours dus à une inexactitude postale ne peuvent être évités et ne constituent pas un défaut, pour autant que le taux d'erreur habituel dans la branche, défini par l'Association pour le marketing de dialogue en Suisse (SDV), ne soit pas dépassé, à savoir 4% pour les adresses de particuliers et 2% pour les adresses d'entreprises.

WSAG remplace les retours qui dépassent le taux d'erreur. Un remboursement s'effectuerait sur la base du prix de base de l'adresse (sans frais de port, frais de production), pour autant que WSAG reçoive les envois publicitaires dans les 8 semaines suivant leur envoi. Les envois portant la mention «réception refusée» ne sont pas remboursés.

5.2. Responsabilité et indemnisation

La responsabilité du WSAG pour tout dommage est exclue, sauf en cas de préméditation ou de négligence grave. La responsabilité pour les agents auxiliaires au sens de l'article 101 CO est entièrement exclue.

Si, contre toute attente, des tiers font valoir des droits directs à l'encontre de WSAG – indépendamment de la base juridique – en rapport avec les obligations du client – que ce soit par lui-même ou sur ses ordres – le client s'engage à indemniser intégralement WSAG, ses collaborateurs et ses organes, dans la mesure où aucune violation des présentes CGV ne peut être reprochée à WSAG. Les obligations explicites d'indemnisation du client, indépendamment de toute faute, demeurent réservées.

6. Prix et conditions de paiement

6.1. Prix

Les prix sont indiqués dans les confirmations de commande. Sauf mention contraire, ces prix sont des prix nets. Les frais de sélection, les frais d'emballage et de livraison, l'assurance pour le transport, les frais de douane, etc. ainsi que la TVA légale sont facturés en sus.

6.2. Conditions de paiement

Les factures de WSAG sont payables à 30 jours à compter de la date de facturation et sans escompte. En cas de retard de paiement ou de report de paiement, des intérêts de retard ou de report de paiement de 5% (intérêt annuel) sont dus sur toute la durée du retard de paiement.

Toute compensation de créances du client envers WSAG est exclue.

7. Protection des données / Propriété des données

7.1. Généralités

WSAG ne dispose d'aucune donnée d'adresse propre. Dans le cadre de ses services, WSAG transmet les données d'adresses de propriétaires d'adresses aux clients ou traite et gère les données d'adresses des clients.

Du point de vue de la protection des données, WSAG agit donc en tant que sous-traitant au sens de l'article 9 de la loi suisse sur la protection des données. WSAG s'engage à respecter la loi suisse sur la protection des données pour les traitements de données qu'elle effectue en tant que sous-traitant et à ne traiter les données que conformément à l'accord et aux instructions du propriétaire de l'adresse ou du client.

En revanche, WSAG n'est pas responsable vis-à-vis des personnes concernées au sens de la loi suisse sur la protection des données et n'assume aucune responsabilité à cet égard. Sur demande, WSAG est prêt à conclure un contrat de sous-traitance du traitement des données. Pour plus d'informations sur le traitement des données par WSAG, veuillez consulter la politique de confidentialité des données (<https://www.wsag.ch/datenschutz.html>). La politique de confidentialité des données est incluse dans les présentes CGV.

7.2. Les données d'adresse des clients: obligations des clients

Les clients s'engagent à respecter intégralement le droit suisse ou, le cas échéant, le droit étranger applicable en matière de protection des données lors de la collecte et du traitement des données d'adresse appartenant aux clients, ainsi que lors de la transmission ou de la divulgation de ces données à WSAG, et en garantissent

expressément le respect par la présente. Cet engagement et cette garantie concernent en particulier, mais pas exclusivement, le respect des principes de traitement des données, comme l'obligation de transparence et le principe de finalité.

Dans la mesure où il s'agit d'adresses e-mail devant être utilisées à des fins de marketing, l'obligation et l'assurance susmentionnées concernent en outre le respect de l'art. 3, let. o, de la loi suisse contre la concurrence déloyale, en particulier l'obligation qui y est prévue de recueillir le consentement éclairé et volontaire de la personne concernée pour cette utilisation des données.

En cas de violation des obligations et des garanties mentionnées ci-dessus, les clients libèrent intégralement WSAG des prétentions de tiers que ceux-ci pourraient faire valoir contre WSAG, contre toute attente.

8. Les données d'adresse des clients: obligations de WSAG

WSAG obtient du client les droits d'usage nécessaires à la fourniture des prestations commandées. Dans la mesure où une prestation de service a été entièrement fournie ou qu'une relation commerciale illimitée dans le temps prend fin conformément aux dispositions contractuelles, WSAG renverra les données d'adresse du client et, sous réserve d'un accord contraire, les effacera sur ses propres systèmes informatiques et supports de données, dans la mesure où les données d'adresse ont été transmises sous forme numérique.

9. Confidentialité

WSAG ainsi que les clients s'engagent à traiter de manière confidentielle et à ne pas divulguer à des tiers toutes les informations et tous les documents – quel que soit leur format (écrit, oral, numérique) – qu'ils reçoivent de l'autre partie ou qu'ils les obtiennent dans le cadre de la collaboration et des relations commerciales mutuelles. Ils ne peuvent pas non plus utiliser ces informations et documents à d'autres fins que celles prévues par le contrat. Cette obligation de confidentialité reste valable même après la fin du contrat ou de la relation commerciale entre les parties. À la fin d'un contrat ou d'une relation commerciale, les parties sont tenues de restituer à l'autre partie, sur demande, les informations et les documents ou de supprimer les données numériques.

Sous réserve qu'aucun accord contraire n'ait été conclu.

Les parties sont tenues de soumettre leurs collaborateurs et leurs éventuels agents auxiliaires et sous-traitants à une obligation de confidentialité de même teneur et de même étendue.

L'obligation de confidentialité susmentionnée ne s'applique pas aux informations qui sont ou deviennent de notoriété publique, sans que cela soit dû à une violation de cette obligation de confidentialité par l'une des parties. Elle ne s'applique pas non plus si l'une des parties doit divulguer des informations en vertu d'une loi ou d'une décision administrative ou judiciaire.

10. Durée / Résiliation

10.1. Durée de validité

La durée de validité est définie dans chacune des commandes ou chacun des contrats.

10.2. Résiliation ordinaire

Les modalités de résiliation sont également définies dans chacune des commandes ou chacun des contrats. Si aucune disposition ne figure, les dispositions du Code suisse des obligations s'appliquent.

10.3. Résiliation extraordinaire

Le droit de résiliation extraordinaire pour motif grave demeure applicable. Il existe notamment un motif grave dans les cas suivants:

- Lorsqu'une partie au contrat ne remplit pas ses obligations de paiement et qu'elle ne s'exécute pas non plus après avoir reçu un avertissement et s'être vu accorder un délai supplémentaire;
- Si une partie au contrat enfreint les présentes CGV ou la commande ou le contrat individuel concerné et ne remédie pas à l'infraction dans un délai de 30 jours à compter de la réception d'une mise en demeure;
- Lorsqu'une partie au contrat est déclarée en faillite, en sursis concordataire ou fait l'objet d'une mesure ayant un effet comparable.

11. Dispositions diverses

Si certaines dispositions des présentes CGV sont ou deviennent invalides, incomplètes ou non valables, la validité et l'efficacité des autres dispositions n'en sont pas affectées. Les dispositions inefficaces doivent être remplacées par une disposition licite et efficace dont le contenu se rapproche le plus possible de l'intention initiale et de l'objectif économique poursuivi.

L'exigence de forme écrite en vertu des présentes CGV est également satisfaite dès lors qu'une clarification est contenue dans un e-mail.

12. Droit applicable, for et lieu d'exécution

12.1. Droit applicable

Le droit matériel suisse s'applique aux présentes CGV et à toutes les commandes et contrats individuels conclus entre WSAG et les clients, à l'exclusion de la Convention de Vienne sur les contrats de vente.

12.2. For et lieu d'exécution

Sauf disposition contraire contraignante prévue par une norme juridique suisse, Dübendorf est le lieu d'exécution et le for exclusif pour tous les litiges en rapport avec ou découlant des présentes CGV et de toutes les commandes et contrats individuels conclus entre WSAG et les clients.